COMMUNE de SANVENSA

RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE AVANT DÉCISION

PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Référence Dossier :
Déposée le 13/03/2025		N° DP 012 259 25 20008
Par:	ADEKWATTS AVEYRON – AUGUSTO PV12 M. AUGUSTO Yohan	<u>Destination</u> : Habitation
		Nature des travaux : Pose de 6 panneaux photovoltaïques sur toiture.
Demeurant à :	Les lisses 12260 VILLENEUVE	
Sur un terrain sis :	10 Antonin Perbosc 12200 SANVENSA	

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Déclaration Préalable susvisée, déposée en Mairie le 13/03/2025 et toujours en cours d'instruction,

VU la demande de retrait avant décision formulée par ADEKWATTS AVEYRON – AUGUSTO PV12 représentée par M. AUGUSTO Yohan en date du 13/03/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : La déclaration préalable susvisée est retirée à la demande du pétitionnaire.

SANVENSA, 10 Bloy 2025

Le Maire

Suzette CLAPIER

Aveyority

Notifié au pétitionnaire le : Transmis à la Préfecture le : Affiché en Mairie le :

13/24/2025